



DELIVRANCE DE LA CARTE 2019

MERCI D'ETABLIR UN BORDEREAU PAR SUPPORT

TITRE DU MEDIA

PUBLICATION Numéro de CPPAP
AGENCE DE PRESSE Date d'inscription à la CPPAP
ENTREPRISE DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
 Nom de la chaîne Date de convention CSA
 Titre de l'émission
 Nom de la radio Date d'autorisation d'émettre
 Titre de l'émission
SITE INTERNET www. Numéro de CPPAP

IMPORTANT : Mise à jour de vos données en vue de la création de votre espace employeur (demandes collectives en ligne)

Nom et fonction du responsable bordereau :

Adresse mail (obligatoire) :

Téléphone :

Adresse complète :

SOCIETE EDITRICE :

Adresse (si différente) :

Merci de n'indiquer sur ce bordereau que les journalistes titulaires de la carte qui remettent à l'entreprise leur formulaire sous enveloppe pour 2019.

A - JOURNALISTES EN CDI

Nom et prénom usuel	Numéro de la carte	Emploi suivant la spécification du barème ⁽¹⁾	Salaire mensuel brut	Réservé à la Commission
Classer obligatoirement par numéro de carte professionnelle				
1				
2				
3				
4				
5				
6				

(1) La mention journaliste ne peut suffire. Elle qualifie la profession et non la fonction exercée.

A - JOURNALISTES EN CDI (suite)

Nom et prénom usuel	Numéro de la carte	Emploi suivant la spécification du barème ⁽¹⁾	Salaire mensuel brut	Réservé à la Commission
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				

B - JOURNALISTES EN CDD

Nom et prénom usuel	Numéro de la carte	Emploi suivant la spécification du barème ⁽¹⁾	Salaire mensuel brut	Date de début du CDD	Date de fin du CDD	Réservé à la Commission
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						

C - JOURNALISTES REMUNERES A LA PIGE

*CONCERNE UNIQUEMENT LES PIGISTES DEMANDANT, PAR VOTRE ENTREMISE,
LA CARTE 2019 ET VOUS REMETTANT LEUR DOSSIER*

Nom et prénom usuel	Numéro de la carte	Fonction exercée ⁽¹⁾	Montant des piges versées au cours des 12 derniers mois	Réservé à la Commission
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				

(1) La mention journaliste ne peut suffire. Elle qualifie la profession et non la fonction exercée.

Nombre d'enveloppes : _____

Montant du règlement : (48,80 € par dossier) : _____ dont _____ € réglés par vos soins.

Mode de règlement :

Par virement bancaire à la CCIJP : (*en précisant le titre du média*)
IBAN FR18 2004 1000 0104 2137 6Y02 043
BIC PSSTFRPPPAR

Par chèque joint à l'ordre de la CCIJP.

**Attestation employeur valant pour tous les journalistes
portés sur le bordereau**

(La signature du rédacteur en chef ne peut être valable)

Nom lisiblement indiqué du signataire habilité à cette fin :

.....

Date :

Signature :

CACHET DE L'ENTREPRISE
OBLIGATOIRE

Vous communiquez ici à la Commission des données personnelles nécessaires au traitement de la demande de carte de presse de vos collaborateurs. Ils peuvent exercer un droit à la rectification de celles qui sont erronées, incomplètes ou à mettre à jour. Lorsqu'elles sont collectées et traitées par la CCIJP sur la base de leur consentement (ex. : à des fins de communication institutionnelle), ils peuvent revenir sur celui-ci à tout moment. Lorsqu'elles ne sont pas indispensables au traitement des demandes de carte actuelles ni aux demandes à venir, au respect des obligations et des droits des tiers et au plein accomplissement de la mission de la Commission, ils peuvent demander leur effacement ou la limitation de leur traitement. La Commission veille à limiter leur conservation en fonction des finalités et des durées de prescription applicables à sa mission.

Vous pouvez consulter la politique de traitement des données personnelles de la CCIJP et les modalités de mise en œuvre de ces droits sur www.ccijp.net

Les membres de la Commission sont tenus au secret professionnel (art. 24 du règlement intérieur)

RESERVE A LA COMMISSION

VISA DES COMMISSAIRES

.....
.....
.....